



INFORMATIONS COVID-19

LA MUNICIPALITE VOUS INFORME SUR LES MESURES EN VIGUEUR

- ☞ Pendant ce nouveau confinement, le Gouvernement a souhaité permettre aux services publics de fonctionner normalement afin de rester à l'écoute des populations et de satisfaire leurs besoins. De ce fait, la mairie reste ouverte aux horaires habituels ainsi que la crèche, les 2 écoles et le centre de loisirs périscolaire.
- ☞ Le gymnase José Arrieta, le complexe de plein-air du Moulin, ainsi que toutes les salles associatives des différents bâtiments communaux, sont fermés jusqu'à nouvel ordre.
- ☞ De plus, afin d'aider au mieux les personnes fragiles, notre CCAS a modifié ses horaires : **Le bus-navette fonctionnera tous les matins sauf le vendredi pour amener les seniors à leurs rendez-vous médicaux ou bien faire leurs courses.** Il n'y aura que cinq personnes admises dans le bus-navette à chaque voyage. **Pensez à vous inscrire en appelant le CCAS au : 06 35 07 95 62.** Ce service de transport est réservé aux personnes âgées de 70 ans et plus. En outre, durant les week-ends, en cas d'urgence, les seniors peuvent appeler le numéro suivant : 06 12 22 34 91.
- ☞ **La Bibliothèque Municipale** restera fermée au public. Néanmoins, dans un souci de continuité du service, les bibliothécaires ont mis en place le « Click and collect » qui vous permet de retirer et de rendre des documents. **N'hésitez pas à l'utiliser en contactant nos bibliothécaires au 04.68.88.21.34.**

LA CHAMBRE DES MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT POURSUIT SA MISSION DE SERVICE PUBLIC

- ☞ Dans les circonstances de crise sanitaire actuelle, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat est ouverte aux horaires habituels. Elle vous recevra en toute sécurité. Sur votre attestation de déplacement, cochez : "**pour se rendre dans un service public**". Son équipe d'experts est également opérationnelle à distance. Elle est pleinement mobilisée, ainsi que tous ses partenaires, pour vous accompagner et préparer dès maintenant les prochains mois.

Nous vous invitons à privilégier un contact par téléphone ou courriel : **un numéro de téléphone : 0806 803 900**

Deux cellules d'appuis :

- pour les entreprises : sae@cma66.fr

- pour les apprentis et maître d'apprentissage : viescolaire@cfma.fr

La CMA communiquera au fur et à mesure sur son site web et ses pages Facebook CMA et du CFMA :

www.cma66.fr - [facebook.com/cma66fr](https://www.facebook.com/cma66fr) - [facebook.com/cfma.rivesaltes](https://www.facebook.com/cfma.rivesaltes).

- ☞ **« CLICK AND COLLECT » ARTISANS : INSCRIVEZ-VOUS !**

Vous êtes artisan et vous proposez le « cliqué-empporté » à vos clients ? Faites-le savoir ! La Chambre des Métiers et de l'Artisanat propose un questionnaire pour recenser, puis communiquer sur toutes les entreprises artisanales qui mettent à disposition de leurs clients un service « Click and Collect ». Que cela soit via une boutique en ligne, un site web, vos réseaux sociaux ou par téléphone, **faites-vous connaître : <https://www.cma66.fr/click-and-collect-je-minscris/>.**

Vous ne proposez pas (encore) ce service : contactez la cellule d'appui de la CMA 66, par téléphone au 08.06.80.39.00 et par mail : sae@cma66.fr. Votre Chambre des Métiers et de l'Artisanat est là pour vous soutenir et pour vous aider !

LE SERVICE NATIONAL DE PERPIGNAN INFORME LES JEUNES

Suite aux mesures de confinement, les Journées Défense Citoyenneté sont suspendues jusqu'à nouvel ordre à compter du lundi 02 novembre 2020 en métropole et en Martinique. Des sessions à distance (par internet depuis les comptes Majdc.fr des jeunes concernés) seront prochainement proposées et débiteront le 23 novembre. En attendant, les jeunes concernés n'ont pas de démarches à effectuer hormis celle de créer un compte Majdc.fr. Cette solution s'adresse aux administrés dont

La Journée Défense Citoyenneté était prévue entre le 02 novembre et le 17 décembre 2020. Fin novembre 2020, le centre du Service National de Perpignan reprendra contact avec les jeunes pour leur expliquer la procédure à suivre.

ENEDIS A VOTRE DISPOSITION

A la suite des annonces gouvernementales, ENEDIS a mis en place une organisation adaptée afin de permettre à ses salariés, partenaires et prestataires d'effectuer l'ensemble des missions de service public qui lui sont confiées sur tout le territoire. Face à cette nouvelle période de confinement, Enedis reste à l'écoute de ses clients :

- Le site : enedis.fr

- L'application gratuite « Enedis à mes côtés » disponible sur App Store et Google Play

Le numéro d'accueil des clients :

- pour les particuliers : 09 70 83 19 70,

- pour les professionnels : 09 70 83 29 70,

- pour les entreprises : 09 69 32 18 99,

- pour les producteurs : 09 69 32 18 00.

- Le numéro de dépannage tout public : 09 72 67 50 + numéro du département - 24h/24- 7 jours/7

LA POSTE ASSURE LA CONTINUITÉ DE SES SERVICES

Suite aux mesures présentées par le Président de la République ce 28 octobre, La Poste s'est organisée pour assurer la continuité de ses activités au service de tous ses clients particuliers, professionnels et entreprises.

- Les bureaux de poste, les agences postales et les établissements courrier **restent ouverts sur l'ensemble du territoire**. Nous vous invitons à vérifier les horaires d'ouverture avant de vous déplacer. Les relais Poste basés dans les commerces autorisés à ouvrir sont également accessibles.
- **La distribution des courriers, des colis, de la presse quotidienne est assurée 6 jours sur 7**, de même que les services de proximité comme les visites de lien social, le portage de repas et de médicaments.
- Le strict respect des **mesures sanitaires pour les postiers et les clients est assuré** : gestes barrières, aménagements des locaux, vitres plexiglas, marquages au sol, masques...
- **La Poste mobilise un dispositif exceptionnel pour faire face au « boom » des colis de fin d'année** :
 - Un renforcement des équipes et des moyens : Plus de 9 000 emplois saisonniers sont recrutés pour assurer l'acheminement et la distribution de vos colis mais aussi de vos courriers. En 2020, La Poste a investi dans quatre nouvelles plateformes de traitement de colis dernière génération capables de traiter jusqu'à 35 000 colis par heure.
 - Une seconde présentation de vos colis : si nous n'avons pas pu vous remettre votre Colissimo, vous pouvez demander une seconde livraison au jour ou au lieu de votre choix en faisant la demande avant minuit sur laposte.fr ou sur l'application « La Poste ».

De nombreux services de « La Poste » sont également accessibles à distance depuis laposte.fr/professionnel : les impressions de timbres depuis son imprimante ainsi que le suivi d'un envoi (courrier, colis).

DISTRIBUTION DES COLIS DE NOËL A NOS AÎNÉS

La crise sanitaire nous ayant obligé à annuler notre traditionnel repas festif de fin d'année au gymnase José Arrieta, le CCAS a décidé d'offrir à toutes les personnes âgées de 68 ans et plus, un colis afin d'égayer les fêtes.

Vous avez été très nombreux à ramener le coupon vous permettant de bénéficier du colis qui pourra être réceptionné à la salle polyvalente de la mairie (dite « Salle Laurent Zaragosa ») à partir du lundi 07 décembre 2020.

Au regard des conditions de sécurité sanitaire, les colis pourront être retirés tous les matins de 9h à 12h, du 07 au 11 décembre inclus, selon la répartition alphabétique suivante :

- Lundi 07 décembre de 9h à 12h : Noms de famille commençant par la lettre A à C

- Mardi 08 décembre de 9h à 12h : Noms commençant par la lettre D à G

- Mercredi 09 décembre de 9h à 12h : Noms commençant par la lettre H à O

- Jeudi 10 décembre de 9h à 12h : Noms commençant par la lettre P à T

- Vendredi 11 décembre de 9h à 12h : Noms commençant par la lettre U à Z... plus les retardataires.

Une pièce d'identité vous sera demandée pour récupérer votre colis. Si vous ne pouvez vous déplacer, vous pourrez donner pouvoir à une personne de votre choix qui le récupérera pour vous muni de sa carte d'identité et de la vôtre.

LES ANIMATIONS DE NOVEMBRE A LA BIBLIOTHÈQUE

📖 **La Bibliothèque Municipale a mis en place le « Click and collect », pour le prêt/retour de documents.**

Renseignements auprès des bibliothécaires au : 04 68 88 21 34.

📖 **Concours de dessin Spécial Halloween** : du 20 octobre au 14 novembre. Cette année, la bibliothèque organise un concours de dessin, sur le thème « Halloween et ses montres », dans l'une des trois catégories suivantes : Maternelle, Primaire, Collège. Le règlement et la fiche d'inscription sont disponibles auprès de vos bibliothécaires. Les 3 lauréats seront récompensés par un lot offert par la librairie partenaire « Cajélice ».

- 📖 **Page Facebook de la BM** : Vous pouvez désormais retrouver toutes les actualités de votre bibliothèque sur sa page facebook : @bibliothequedesaleilles
- 📖 **Opération « Premières Pages »** : un livre offert pour la naissance de votre enfant. Un enfant a fait son entrée dans votre vie en 2020 ; le Conseil Départemental et votre bibliothèque sont heureux de lui offrir son premier livre. Venez retirer votre cadeau à la bibliothèque de Saleilles, muni de votre livret de famille (ou d'un acte de naissance de l'enfant), ainsi que d'un justificatif de domicile récent.
- 📖 **Nouveaux horaires : dès le mois de novembre 2020** : Afin de s'adapter au mieux à vos demandes, les horaires de la bibliothèque évoluent : **Mardi** : 14h30 à 18h - **Mercredi** : 10h à 12h30 / 14h à 19h - **Jeudi** : 14h30 à 18h - **Vendredi** : 10h à 12h / 14h30 à 18h30 - **Samedi** : 10h à 12h

LUTTE CONTRE LES ABOIEMENTS INTEMPESTIFS DES CHIENS

Il ressort de différentes réunions que de nombreux administrés se plaignent des aboiements intempestifs de nos amis les chiens. Les aboiements d'un seul chien sont parfois source de nuisances pour tout un quartier. En effet, si des aboiements viennent continuellement troubler votre tranquillité, il est toujours bon dans un premier temps de prendre attache avec le propriétaire de l'animal bruyant car bien souvent, celui-ci ignore que son animal aboie en son absence.

Par la suite, si cette mesure de médiation ne porte pas ses fruits, la Police Municipale peut intervenir auprès du propriétaire du chien. Les policiers municipaux sensibiliseront le propriétaire de l'animal sur les moyens qui sont à sa disposition pour que son chien cesse d'aboyer (collier anti-aboiements...). En dernier recours, si rien n'est entrepris pour mettre un terme à la nuisance, le propriétaire sera verbalisé par une amende de la 3^{ème} classe (68 euros) conformément aux dispositions des articles R.1334-31 du Code de la Santé Publique et R.623-2 du Code Pénal. Cependant, si vous êtes propriétaire d'un chien, sachez que pour éviter que votre animal ne fasse vivre un véritable enfer à tout votre voisinage, ou au moins pour limiter la gêne que ses aboiements intempestifs engendrent, des solutions existent. Par exemple enfermer votre chien lorsque vous êtes absent, ou l'équiper d'un collier anti-aboiements, ou encore, présenter votre chien à un comportementaliste canin pour une prise en charge sur cette problématique des aboiements intempestifs.

LE CALENDRIER DES EBOUEURS DE LA COMMUNAUTE URBAINE

Comme chaque année, à compter du 11 novembre, les éboueurs de la Communauté Urbaine PMM passeront dans les rues afin de vous proposer leur calendrier. Pour éviter toute arnaque de la part de personnes se faisant passer pour des personnels de PMM, ces agents porteront une veste jaune, vous présenteront leur carte professionnelle et vous vendront leur calendrier sur lequel figure l'équipe des éboueurs de la communauté urbaine. Réservez-leur le meilleur accueil !

CHATS ERRANTS : INTERVENTION A SALEILLES DE L'ASSOCIATION « LES AMIS DES CHATS DE CABESTANY »

L'association à but non lucratif « Les amis des chats de Cabestany » a été créée en 1998 à Cabestany pour faire face au problème des chats errants sans propriétaire. Son activité consiste à gérer la prolifération des chats errants par la stérilisation et l'identification de ces derniers.

Depuis 1999, la loi prévoit que les chats errants, plutôt que d'être conduits en fourrière où ils finissent souvent euthanasiés, puissent acquérir le statut de « Chat libre » par la stérilisation et l'identification au nom de l'association. Le statut donne le droit à ces chats peu sociables de vivre librement dans la commune. La stérilisation et l'identification des chats errants permet de les protéger en leur conférant ce statut reconnu par la loi, tout en luttant contre leur prolifération, et du même coup contre les souffrances qu'ils subissent autant que contre les nuisances qu'ils causent. Les bénévoles de l'association, peu nombreux, interviennent en dehors de leurs heures de travail. Les actions de l'association ne s'arrêtent pas qu'à Cabestany et la municipalité a contacté cette association pour nous aider à Saleilles où des chats ont déjà été stérilisés et identifiés. Pour faciliter ses interventions, l'association peut faire appel à la SACPA (fourrière animale) pour la capture de plusieurs chats sur un site. Cette société intervient avec l'accord de l'association pour capturer, stériliser, identifier les chats et ensuite les relâcher sur le site. L'association fonctionne grâce aux subventions des communes dans lesquelles elle intervient mais surtout grâce à la générosité de la population (adhésions ou dons). Nos bénévoles tiennent un stand lors du marché de Noël, font des collectes alimentaires et des vide-greniers au profit de l'association. **Pour contribuer au fonctionnement de l'association, vous pouvez adhérer 20 €/an, ou bien faire don (avec remise d'un reçu fiscal).** Vous pouvez aussi vous proposer comme bénévole actif pour intervenir sur les sites (véhicule indispensable), ou bien encore, comme famille d'accueil pour les chats et chatons pouvant être adoptés. Accueil pour une durée plus ou moins longue, le temps que le chat trouve un foyer.

Contact : « Les amis des chats de Cabestany » - 49 rue Louise Michel - 66330- Cabestany- Tel : 06 63 26 17 88.

MESSAGE DE « FRANCE VICTIMES 66 »

« FRANCE VICTIMES 66 », « APEX » (violences conjugales) et le mouvement du « Planning Familial 66 » se mobilisent contre les violences conjugales en mettant en place des permanences sur le site du centre commercial AUCHAN, dont les locaux leur sont prêtés gracieusement par le groupe CEETRUS. Ces permanences, animées en binôme, mises en place durant la période de confinement, se poursuivent jusqu'en décembre 2020 ; elles permettent de recevoir les personnes qui souhaiteraient obtenir des informations, un accompagnement ou tout simplement une écoute. **Ces permanences auront lieu sur le site du centre commercial d'Auchan Porte d'Espagne les lundis / mercredis / vendredis / samedis de 8h30 à 13h30.**

Les personnes peuvent soit contacter par téléphone le numéro suivant 06.28.78.57.89 ou s'adresser à l'équipe chargée de la sécurité ou à l'accueil afin d'être dirigées vers notre équipe.

CONSEQUENCES DU BREXIT POUR LES BRITANNIQUES

L'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne prévoit que les ressortissants britanniques installés en France avant le 31 décembre 2020 se verront délivrer un titre de séjour (de 10 ou 5 ans pour l'essentiel, en fonction de leur date d'installation en France). Ils n'auront l'obligation de détenir ce titre qu'à compter du 1er octobre 2021. Dans ce cadre, les ressortissants britanniques installés dans notre département et les membres de leur famille peuvent effectuer leur demande de titre en ligne depuis le lundi 19 octobre, date d'ouverture du site. Aussi, si vous êtes ressortissant britannique ou membre de famille de ressortissant britannique, si vous résidez en France, ou vous allez vous installer en France, avant le 1er janvier 2021, alors : **l'ensemble de vos droits sera maintenu jusqu'au 1er octobre 2021**, date à laquelle vous devrez obligatoirement détenir un titre de séjour portant la mention " *Accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union Européenne.*"

Pour faire votre demande de titre de séjour, un service en ligne est disponible :

<http://invite.contacts-demarches.interieur.gouv.fr/BREXIT/>

Vous avez jusqu'au 1^{er} juillet 2021 pour effectuer votre demande.

- Une fois votre demande validée, la Préfecture vous proposera un rendez-vous par mail pour obtenir votre photo et effectuer la prise d'empreintes digitales.
- Votre titre de séjour sera ensuite envoyé à votre domicile par voie postale.
- Si vous avez déjà effectué une demande de titre de séjour sur le site qui avait été ouvert en 2019 dans le cadre d'un « Brexit sans accord », vous n'avez pas besoin de refaire une nouvelle demande en ligne.

Pour en savoir plus : vous pouvez consulter la « Foire aux Questions » à l'adresse : www.brexit.gouv.fr.

PROCHAINE COLLECTE DE L'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG LE 24 NOVEMBRE 2020

La prochaine collecte est maintenue le mardi 24 novembre de 14h30 à 19h30 à la Salle Polyvalente de la mairie (dite « Salle Laurent Zaragosa »). Les donateurs peuvent se déplacer pour aller donner leur sang en remplissant l'attestation dérogatoire en cochant la case « Assistance aux personnes vulnérables ». Cette collecte se fera sur RDV, les donateurs peuvent prendre RDV dès aujourd'hui sur notre nouveau site : <https://mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr/> ou sur l'application mobile « Don du sang ».

ANNONCES

GARAGE MEDITERRANEEN

Changement de propriétaire : M. AIELLO Jean-Luc, garagiste depuis 35 ans, vient de prendre la relève de l'ancien garagiste M. Yves Martinez. La nouvelle équipe vous accueille du lundi au vendredi de 8h30 à 18h sans interruption avec et sans rendez-vous. Ce garage effectue toutes prestations de mécanique et de carrosserie, prépare et présente vos véhicules au contrôle technique, réalise les dépannages sur place ou s'occupera du remorquage. Pour vous faciliter la vie, il vient récupérer vos véhicules à domicile ou sur votre lieu de travail et vous prête, au besoin, un véhicule de courtoisie.

Il vous propose également un large choix de véhicules à vendre, visibles en showroom.

Pour l'ouverture, M. AIELLO vous fait profiter de PROMOTIONS de 10% à 20% de remise pour tout nouveau client.

GARAGE MEDITERRANEEN - 4, rue du Capcir (en face de CALICEO) à Saleilles - Tél : 04.68.67.37.99 ou bien 07.65.17.37.99.

« LE VOYAGE DE SENO » : LES SAVEURS DE L'ASIE

Réputée dans le monde entier, la cuisine vietnamienne est célèbre pour son art de vivre, pour sa variété et surtout pour son raffinement. « Le voyage de Seno » vous propose un large choix de spécialités culinaires raffinées tous les mercredis sur le marché place Pouquet, ou tous les soirs, à côté de la mairie, en vente à emporter. **Vous pouvez également passer commande au 07.83.76.13.15.** Venez découvrir nos produits frais et uniquement fait maison, dans la tradition culinaire et l'esprit asiatique !

A NOTER SUR VOS AGENDAS !

► **DON DU SANG** : mardi 24 Novembre de 14h30 à 19h30 à la Salle Polyvalente de la Mairie (dite «Salle Laurent Zaragosa»).